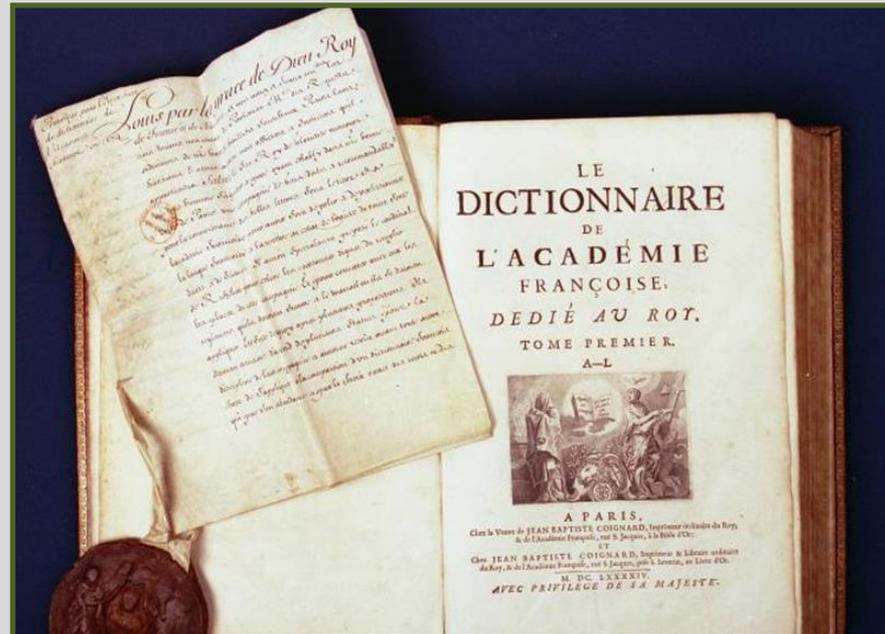




Académie française

Le Dictionnaire de l'Académie française





Académie française

Mission de l'Académie : rédiger un dictionnaire

- La mission confiée à l'Académie est claire : « *La principale fonction de l'Académie sera de travailler, avec tout le soin et toute la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.* » (Article 24 des statuts.)
- Cette mission doit se traduire par la rédaction de quatre ouvrages : un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique ; seul le dictionnaire sera réalisé par l'Académie.





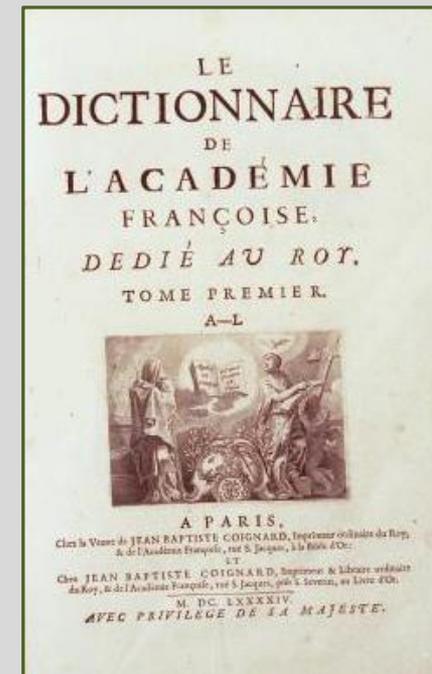
L'esprit de la 1^{re} édition du *Dictionnaire*

- La première édition du *Dictionnaire* (1694) témoigne d'un souci de compromis entre l'« ancienne orthographe », influencée par l'étymologie, et une orthographe fondée sur la parole et la prononciation, que prônent les réformateurs du temps.
- Dans cet esprit, le *Dictionnaire* entérine la suppression de nombreuses consonnes purement étymologiques et non prononcées. Il fait la distinction du *i* et du *j*, du *u* et du *v*, restreint l'usage du *y*, commence à user timidement des accents (*é* pour *es*, accent circonflexe pour noter la disparition d'une consonne, etc.).
- L'Académie définit des principes de rédaction et de présentation. Elle renonce ainsi à faire figurer des citations d'auteur, et décide de regrouper sous un mot vedette ses dérivés et composés.



Publication de la 1^{re} édition du *Dictionnaire*

- Les travaux n'avançant que lentement, **Vaugelas** est chargé en 1639 de « composer » le *Dictionnaire* jusqu'à sa mort en 1650. **Mézeray** lui succède.
- Le canevas du *Dictionnaire* est achevé en 1672. Il convient alors d'en réviser le « premier jet », mission dont s'acquittent des académiciens célèbres, comme **La Fontaine**, **Corneille**, **Racine** ou **Boileau**.
- L'impression commence dès 1678, mais ce n'est qu'en **1694** que le *Dictionnaire*, achevé, est présenté au roi dans son édition définitive.
 - L'Académie française avait obtenu en 1674 le privilège de publication d'un dictionnaire, mais deux ouvrages concurrents paraissent avant 1694 : le dictionnaire de **Richelet**, imprimé en **1680** à Genève, et celui de **Furetière**, imprimé en **1690** à Amsterdam.

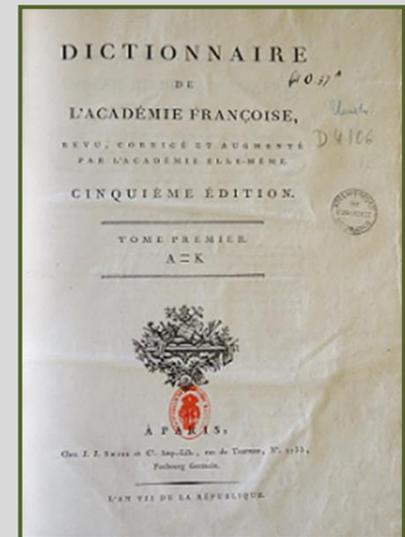




Académie française

Les éditions successives du *Dictionnaire*

- De la fondation de l'Académie à nos jours, le *Dictionnaire* a fait l'objet de **huit éditions complètes**, la 9^e étant en cours de publication : 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932-1935, 1992-...
- Les 3^e et 4^e éditions (1740, 1762) modifient près de 8 000 graphies, dans l'esprit de la 1^{re} édition. Elles mettent en place de nombreux accents graves et aigus.
- Les éditions suivantes (1835, 1878, 1932-1935) sont marquées parfois par un retour à l'étymologie, mais aussi par de nouvelles rectifications et par une augmentation du nombre de soudures (*entracte*, *contrebalancer*, *chienlit*...).
- En s'ouvrant au vocabulaire général des techniques et des sciences, le *Dictionnaire* accroît sa nomenclature à chaque nouvelle édition. Avec 35 000 mots, la **8^e édition** (1932-1935) a pratiquement doublé le nombre de mots recensés à l'origine.

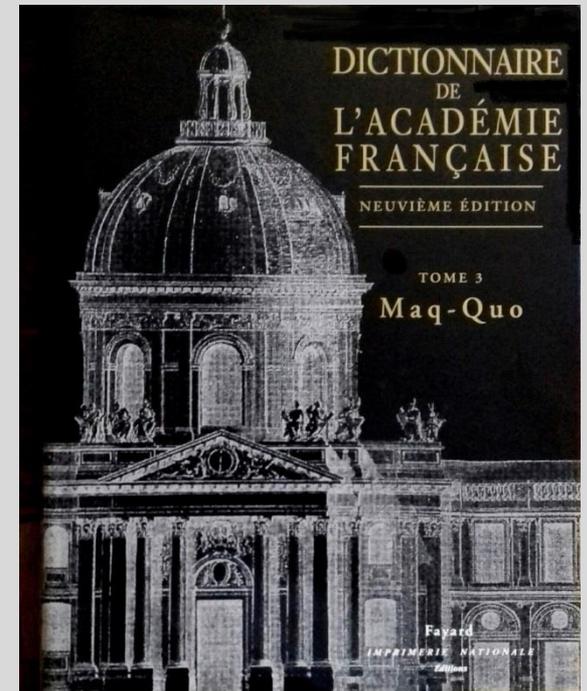




Académie française

La 9^e édition du *Dictionnaire*

- La présente édition, en voie d'achèvement, tient compte de l'expansion du vocabulaire des sciences et des techniques dans le langage courant.
- Elle s'ouvre aussi à des mots ou à des acceptions en usage dans le monde francophone, qui sont de nature à enrichir la langue commune.
- Au total, ce sont près de **60 000 mots** qui devraient figurer à la nomenclature de cette édition, soit un accroissement de l'ordre de 25 000 mots par rapport à la précédente édition. Les mots introduits sont signalés au lecteur par un astérisque.

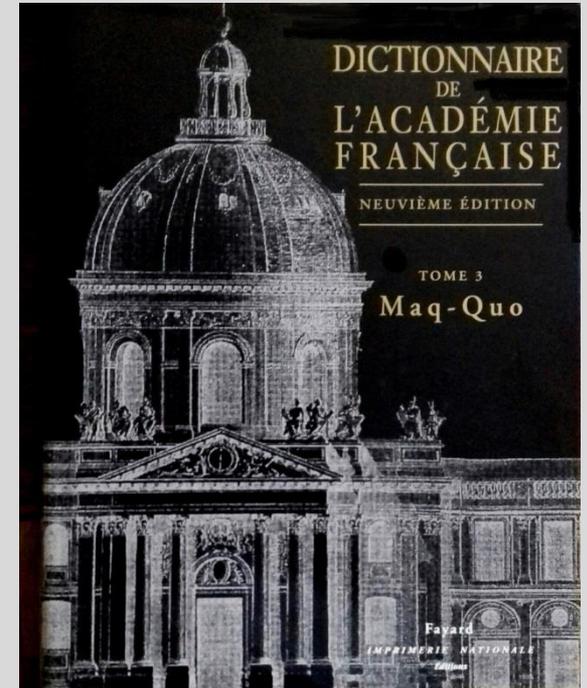




Académie française

La 9^e édition du *Dictionnaire*

- Elle a, comme les éditions précédentes, le souci du bon usage de la langue et indique, le cas échéant, divers niveaux de langage (familier, populaire, vulgaire, argotique...).
- Elle indique aussi les emplois déconseillés et les constructions fautives sous la forme de recommandations qui figurent en gras.
- Elle souligne certaines particularités : sens ou mot vieilli, emploi figuré, acception réservée à un domaine spécifique.
- Elle explicite ses définitions par de nombreux exemples qui visent à illustrer les constructions grammaticales les plus courantes.
- Pour certains mots, elle cite des titres d'œuvres célèbres.
- Elle donne de brèves indications sur l'étymologie de chacun des mots de sa nomenclature.





Académie française

www.academie-francaise.fr

